

Etaient présents : BOUYALA R. – MORENO P. – COLIN C. – CARON D. – MAURRAS F. – LEROY-THEOLAS C. –
LECOINTE H. – D'HONT V. – SIRE G.

Absents excusés : MORENO M. – THIEFFRY F. – DISCHAMP-LENAIN L.
Absents : BIAU C. – POUCHAIN K.

M. MAURRAS Fabrice est désigné secrétaire de séance.

Trois procurations sont régulièrement enregistrées (Mme Martine MORENO à M. Pierre MORENO,
M. Frédéric THIEFFRY à M. Fabrice MAURRAS, Mme Lydie DISCHAMP-LENAIN à Mme Cathy COLIN).

A- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 avril 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information du conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article 2122-22 du CGCT

- **DECISION MUNICIPALE N° 2019-01 du 14 juin 2019 : Avenant n° 1 - Maîtrise d'Œuvre pour le projet d'aménagement de voirie de l'Avenue d'Ormesson (RD 609) en entrée Sud de Lézignan la Cèbe**, pour un montant **5 038,00 € HT**, ce qui porte le nouveau montant du marché avec la Société SERVICAD à la somme de 29 238,00 € HT.
- **DECISION MUNICIPALE N° 2019-02 du 21 juin 2019 : Marché de travaux – Lot n° 1 : VRD Projet d'aménagement de l'Avenue d'Ormesson Requalification de la RD 609**, attribué à La Société T.P.S.O. de Lézignan la Cèbe (34120) pour un montant de **599 542,20 € H.T.**
- **DECISION MUNICIPALE N° 2019-03 du 21 juin 2019 : Marché de travaux – Lot n° 2 : Revêtement béton et mobilier Projet d'aménagement de l'Avenue d'Ormesson Requalification de la RD 609**, attribué à La Société T.P.S.O. de Lézignan la Cèbe (34120) pour un montant de **64 865,00 € H.T.**

LE CONSEIL PREND ACTE DE CES DECISIONS

1. Acceptation de don

Le Conseil Municipal accepte le don de la famille de M. Alain BOURGUIGNON, de la fresque retraçant « La bataille d'Yser ou bataille des Flandres ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Budget annexe lotissement - Compte de gestion 2018

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du budget annexe lotissement de l'exercice 2018, établi par le Trésorier d'Agde et conforme au compte administratif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Budget annexe lotissement - Compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 du budget annexe lotissement est adopté.

Fonctionnement

Réalisations 2018 + report 0 €

Investissement

Réalisations 2018 + report 0 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Modification des statuts de la CAHM

M. le Maire expose au Conseil les modifications de statut de la CAHM à adopter :

- prise de compétence supplémentaire : préservation et gestion durable et équilibrée de la nappe astienne,
- transfert de compétence : défense extérieure contre l'incendie

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Convention mise en place d'emplacements vélos

Le conseil communautaire a validé le schéma des modes actifs destinés à promouvoir la mobilité en « liaison douces ». Plusieurs itinéraires vélos ont été arrêtés et la CAHM accompagne financièrement la commune pour s'équiper de dispositifs pour le stationnement des vélos qui seront installés aux points suivants :

- Devant la mairie
- Place du Jeu de Ballon
- A proximité de la rampe d'accès à la MVA
- Près de la salle polyvalente
- Devant l'école

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Retrait du SIVOM Pays de Pézenas

Les compétences dévolues au SIVOM Pays de Pézenas ne sont pas exercées de manière optimale, aussi le Conseil Municipal sollicite le retrait de cette structure.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Désignation de représentants

Suite à la démission de M. KAUFLE, il convient de le remplacer au sein des différentes instances auxquelles il siégeait :

- SICTOM Pézenas – Agde : M. Pierre MORENO est désigné en qualité de suppléant,
- Commission d'Appel d'Offres :
 - o Mme Martine MORENO est désignée en qualité de titulaire,
 - o M. Fabrice MAURRAS est désigné en qualité de suppléant

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Rectificatif du numéro de parcelle (Cession CORLINA)

Suite à l'approbation de l'acquisition d'une parcelle avenue de Bédillières, propriété de M. CORLINA, en séance du 4 mars 2019, il convient de rectifier le numéro cadastral de cette parcelle qui est erroné. Il s'agit de la parcelle C 1543 (et non C 529)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental RD 609

Dans le cadre du projet de requalification de la RD 609, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer avec le département la convention précisant la répartition des coûts et le transfert de maîtrise d'ouvrage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. Convention d'entretien du domaine public départemental RD 609

Dans le cadre du projet de requalification de la RD 609, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer avec le département la convention d'entretien de la voirie qui formalise les obligations respectives de chacune des parties.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11. Demande de subvention renforcement basse tension Chemin du Petit Pont

Monsieur le Maire expose au conseil que, dans le cadre des travaux de renforcement basse tension du Chemin du Petit Pont, il convient d'établir le plan de financement tel que proposé par Hérault Energies, de solliciter les subventions correspondantes et, le cas échéant, conventionner avec Hérault Energies.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. Demande de subvention dissimulation réseaux secs Avenue Wladimir d'Ormesson – RD 609

Monsieur le Maire expose au conseil que, dans le cadre des travaux de requalification de l'Avenue Wladimir d'Ormesson-RD 609 et plus particulièrement des réseaux secs, il convient d'établir le plan de financement tel que proposé par Hérault Energies, de solliciter les subventions correspondantes et, le cas échéant, conventionner avec Hérault Energies.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13. Versement de subvention pour la reconstruction de Notre Dame de Paris

Suite à l'incendie qui a ravagé la cathédrale Notre Dame de Paris, M. le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Fondation du Patrimoine, organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 25 juin 2019